ARRETE n°2243/2026
Réglementant la circulation à l'occasion de travaux dans la rue Vieux Chemin de Sélestat

Le Maire de la Commune de Châtenois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- les articles L. 2542-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;
- l'article L. 2542-2 permettant au Maire d'exercer la police locale et de prendre des arrêtés de police municipale ;
- les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-4 relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-24, R. 417-9 et R. 417-10 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation dans la rue du Vieux Chemin de Sélestat, à l'occasion des travaux de rénovation de la chaussée qui seront réalisés par l'entreprise COLAS d'Erstein, du **lundi 2 mars 2026 au vendredi 20 mars 2026** ;

ARRETE

Article 1 :
Durant la période des travaux, la circulation des véhicules sera interdite sur la partie de la rue du Vieux Chemin de Sélestat située entre l'intersection avec la rue du Vieux Chemin de Châtenois et l'intersection avec la rue du Neuerweg.

Des panneaux indiquant « Route barrée » seront installés aux extrémités de la section de travaux.

Une déviation sera mise en place et la vitesse limitée à **30 km/h** sur l'ensemble de la section déviée.

Article 2 :
L'installation et l'entretien de la signalisation nécessaire seront assurés par l'entreprise COLAS.

Article 3 :
Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Publié le : 17/02/2026 11:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/52377

Article 4 : Les dispositions prévues aux articles 1 à 3 prendront effet à partir du jour de la mise en place de l'ensemble des équipements.

Article 5 : Ampliation de l'arrêté sera transmis :

- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- M. le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- M. le Président du Smictom d'Alsace Centrale
- SIS 67 (cie.selestat@sis67.alsace.fr) (arretes.sdis@sis67.alsace
- Mme la Responsable des services techniques
- Entreprise COLAS par courriel (benjamin.mallick@colas.com)
- CEA (sebastien-isel@alsace.eu) (herve.mull@alsace.eu)
- SDIS unité territoriale de Sélestat
- Affichage

Châtenois le 26 janvier 2022

Le Maire

Luc ADONETH

Publié le : 17/02/2026 11:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/52377